



OPAC 36

**OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'aménagement et construction d'un
nouveau quartier au lieudit "Les Ormeaux" à Saint-
Maur (36250) - 44 logements locatifs et 19 lots à bâtir
Relance lot 5**

(Phase n° 2 : Lot 4 à 18)

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 19 novembre 2026 à 12:00

**Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre
Direction du Développement
90 avenue Charles de Gaulle
BP 115
36002 CHÂTEAUROUX cedex
Tél : 0254602071**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'aménagement et construction d'un nouveau quartier au lieudit "Les Ormeaux" à Saint-Maur (36250) - 44 logements locatifs et 19 lots à bâtir (Phase n°2 : Lot 4 à 18) - Relance lot 5
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	1 lot concerné par la présente consultation
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes facultatives	Autorisées
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	40 mois (y compris délai de préparation)
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes facultatives	6
2.4 - Variantes exigées.....	6
2.5 - Développement durable	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Maîtrise d'œuvre	7
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.3 - Contrôle technique.....	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Présentation des variantes	10
6.3 - Présentation des variantes exigées.....	10
6.4 - Visites sur site	10
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
8.4 - Délivrance des attestations obligatoires pour l'attribution du marché	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14
10 - Clauses complémentaires	15

1 - Objet et étendue de la consultation

La présente opération comporte 15 lots, tels qu'indiqués à l'article 1.4 ci-après. 13 lots ont été attribués et en cours d'exécution.

Les travaux du lot n° 1 « Voirie et Réseaux Divers (VRD) » ; lot n° 2 « Éclairage public » et lot n° 3 « Espaces verts » ont également été attribués et en cours d'exécution.

Le lot n° 5 et 18 ont été déclarés sans suite pour motif d'infructuosité. Le lot n° 5 fait l'objet de cette nouvelle consultation.

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'exécution des prestations suivantes :

Travaux d'aménagement et construction d'un nouveau quartier au lieu-dit "Les Ormeaux" à Saint-Maur (36250) - 44 logements locatifs et 19 lots à bâtir (Phase n° 2 : Lot 4 à 18) - Relance lot 5

L'opération est décomposée comme suit :

- Aménagement et viabilisation d'un nouveau lotissement au nord de la Commune,
- Construction de 44 logements locatifs,
- Viabilisation de 19 lots à bâtir.

Lancement des travaux en deux phases :

- Phase 1 : Lots 1 à 3 : En cours d'exécution-depuis le 18 novembre 2025.
- Phase 2 : Lots 4 à 18 : Lancement des lots architecturaux

La présente consultation concerne le lot n° 5 (phase n° 2).

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Voirie et Réseaux Divers (VRD)
2	Éclairage public
3	Espaces verts
04	Gros œuvre - Installation de chantier
05	Ravalement
06	Charpente bois - bardage
07	Couverture tuile béton - Couverture bac acier
08	Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie
09	Menuiseries intérieures bois
10	Doublages -Cloisons - Plafonds
11	Isolation soufflée en combles
12	Électricité

13	Chauffage - Ventilation
14	Plomberie sanitaire
15	Peinture
16	Sols souples
17	Carrelage - Faïence
18	Nettoyage de fin de chantier

Ce lot fera l'objet d'un marché.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111291	Travaux d'aménagement de terrain

Lot(s)	Code principal	Description
04	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
04	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
05	45443000-4	Travaux de façade
06	45261100-5	Travaux de charpente
06	45262650-2	Travaux de bardage
07	45261211-6	Travaux de couverture en tuiles
08	45421000-4	Travaux de menuiserie
09	45421000-4	Travaux de menuiserie
10	45421141-4	Travaux de cloisonnement
11	45320000-6	Travaux d'isolation
12	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
13	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
14	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires
15	45442100-8	Travaux de peinture
16	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
17	45431000-7	Carrelages
18	45452000-0	Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Les candidats peuvent se présenter en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements. Cependant, un candidat ne peut être mandataire de plus d'un seul groupement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire des autres membres du groupement.

2.3 - Variantes facultatives

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes visant à l'utilisation de matériaux de réemploi à la place de matériaux neufs.

Aucune autre variante ne pourra être proposée sur un autre élément du dossier.

Ces matériaux pourront présenter des imperfections mineures ne remettant en cause ni leurs performances techniques, ni leur fonctionnalité. A ce titre, ils respecteront les performances techniques énoncées au CCTP et seront compatibles avec les autorisations d'urbanisme obtenues pour le projet.

Une attention spécifique sera portée à l'aspect esthétique des matériaux de réemploi lorsqu'ils sont à vue une fois l'ouvrage exécuté.

Dans tous les cas, un visa du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage sera sollicité avant de valider le recours à ce matériau de réemploi.

Dans le cas où cette disponibilité de matériaux de réemploi ne pourrait plus être assurée, ils seront remplacés par leurs équivalents neufs. En cas de variation de prix, la clause de réexamen s'appliquera.

La ou les variantes proposées par les candidats ne devront pas modifier l'objet initial du marché, ni entraîner un trop important surcoût. Elles ne devront pas non plus entraîner de modifications pour les autres lots.

Les variantes peuvent être soit des solutions alternatives, soit des prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E).

Il est précisé que les solutions alternatives proposées seront prises compte pour l'analyse des offres.

En revanche, toute P.S.E proposée par le candidat ne sera pas prise en compte pour le jugement des offres. En effet, l'analyse porte dans ce cas uniquement sur la solution de base. Si l'offre classée n°1 comporte en sus une ou plusieurs prestations supplémentaires, elles seront alors examinées par le représentant du pouvoir adjudicateur qui décidera ensuite de les retenir ou pas.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Variantes exigées

Sans objet

2.5 - Développement durable

Conditions d'exécution à caractère social

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social. L'OPAC 36 traduit ainsi sa volonté de faire de ses achats un outil pour promouvoir l'emploi et lutter contre l'exclusion et a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Ce dispositif est détaillé au CCAP.

Cette clause est applicable aux prestations identifiées dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise concernée devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Nota :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

Toutefois, en cas de difficultés économiques rencontrées par l'entreprise comme indiqué à l'article 12.1.8 du CCAP (chômage partiel, licenciement économique), la clause sociale d'insertion pourra être aménagée.

Conditions d'exécution à caractère environnemental

La présente consultation fait l'objet d'une attention particulière portée à la gestion des déchets ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles. Ainsi, les offres des entreprises seront évaluées quant à la précision et la transparence des informations données en matière de gestion préventive des déchets ainsi que de réutilisation éventuelle de matériaux de construction.

En ce qui concerne le lot 18, les offres seront évaluées sur les performances environnementales des modalités de nettoyage proposées.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ATELIER CARRE D'ARCHE (mandataire du groupement)
Gpt Atelier Carré d'Arche/ BTM Structure/ Larbre Ingénierie/ Acoustex/ DB Etudes
200 Rue de Lazenay
18000 BOURGES

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

CABINET DUBOC
19 rue Colombia
87068 Limoges Cedex

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS
Immeuble START 36
19 Avenue Pierre de Coubertin
CS10014
36001 CHATEAUROUX

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS SPS
19 Avenue Pierre de Coubertin
CS 10014
36001 CHATEAUXROUX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour la réalisation de l'ensemble des prestations est de 40 mois (y compris 30 jours de préparation). Le délai d'exécution propre à chaque lot est indiqué dans le calendrier d'exécution.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres, subventions, Emprunts.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Dans le cas contraire, aucune avance ne sera versée.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC) et le cadre de mémoire technique
- Synthèse des dispositions environnementales innovantes prises dans le cadre de ce marché (Fichier : Synthèse dispositions environnementales)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- le cadre de réponse environnemental
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Les synthèses d'études bilan carbone
- Le rapport d'études de sols G2 AVP
- Le dossier DT (Déclaration de travaux)
- Le rapport initial du Contrôle Technique (RICT)
- Le rapport d'étude thermique
- La notice acoustique
- Les documents du permis de construire
- Les plans

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes conformément au Code de la Commande Publique :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature (disponibles gratuitement sur le site www.opac36.fr), ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

S'ils n'utilisent pas ces formulaires, les candidats produiront, conformément au code susvisé, tous les renseignements suivants permettant de juger leur situation juridique, leur capacité économique et financière ainsi que les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et notamment que sa candidature ne crée pas de conflit d'intérêt.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
Le mémoire technique justifiant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant (cadre joint au DCE à compléter ou à respecter). Ce document comprendra et se limitera aux éléments permettant le jugement du critère « valeur technique » défini au présent règlement.
Le cadre de réponse environnemental permettant le jugement du critère environnemental

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Pour chaque variante qu'il présente, le candidat indiquera, outre les répercussions sur le montant de l'offre de base, les adaptations apportées tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Par ailleurs, le candidat devra impérativement intituler et numéroté chaque variante proposée, afin de permettre une identification claire et précise.

À titre d'exemple :

- Variante facultative 1 (VF 1) « Intitulé de la variante »
- Variante facultative 2 (VF 2) « Intitulé de la variante »

6.3 - Présentation des variantes exigées

Chaque variante exigée sera chiffrée dans l'acte d'engagement.

6.4 - Visites sur site

Afin d'établir son offre en toute connaissance de cause, une visite des lieux est recommandée. Le candidat pourra se rendre sur les lieux pour constater «de visu » toutes les conditions physiques et toutes les sujétions relatives au lieu de travail, aux accès, aux abords, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
"

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

OPAC 36
Direction des Achats et des Moyens Généraux
90 Avenue Charles de Gaulle
36 000 CHATEAUROUX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation pour le dépôt des offres.

Toutefois le Pouvoir Adjudicateur incitera vivement l'attributaire à signer si possible son offre électroniquement avant la notification du marché. La Direction des Achats reste à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Chaque critère fait l'objet d'une notation sur 10 qui sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération. La somme de ces résultats constitue la note finale utilisée pour le jugement des offres.

Analyse des variantes facultatives (le cas échéant) : Les variantes présentées à l'initiative du candidat seront analysées dans les conditions indiquées à l'article 2.3 du présent document.

Pour rappel : Le candidat devra impérativement, intituler et numéroté chaque variante proposée, afin de permettre une identification claire et précise conformément à l'article 6.2 du présent document.

8.2.1 - Analyse du Critère « Valeur technique »

Le critère « Valeur technique » sera noté sur 10 en fonction du mémoire technique fourni et rédigé selon les sous-critères listés ci-dessous et selon la trame de mémoire technique annexée.

Sous-critère n° 1 : "Organisation spécifique au chantier et délais d'interventions (pondéré à 60%) "

Ce sous-critère sera apprécié au regard des éléments suivants :

- Détail des effectifs mis sur site (nombre, qualification, répartition par phase) pour répondre aux contraintes calendaires et moyens matériels mis à disposition
- Méthodologie d'organisation de chantier (organisation et méthodologie proposées pour assurer la réalisation des travaux, la gestion des équipes de travaux, les relations et coordination avec le maître d'œuvre, la représentation aux réunions de chantier, le nettoyage quotidien...)
- Mesures prises par le candidat en termes de sécurité et pour limiter les nuisances lors de la réalisation (vis-à-vis des intervenants du chantier, de la circulation publique, des riverains...)

- Moyens mis en œuvre pour le respect du planning spécifique au lot concerné, prise en compte des contraintes du site et de l'avancement des autres lots,
- Méthodologie d'intervention dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement (les délais d'intervention, les effectifs mis à disposition pendant cette période, réactivité ...)
- Identification des contraintes particulières relevées lors de la visite le cas échéant, et moyens pour y remédier

Sous-critère n° 2 : "Qualité des Matériaux " (pondéré à 40%) "

Ce sous-critère sera apprécié au regard de la documentation technique fournie (fiches techniques, notices...),

- Nature et provenance des fournitures et matériaux (Liste des matériaux proposés pour le lot concerné, avec éventuellement références des fournisseurs correspondants),
- Caractéristiques des produits (fiches techniques / notices détaillées)
- Conditions de garantie du matériel et matériaux : conditions de prise en charge des défauts ou malfaçons, modalités d'intervention en cas de problème sur les matériaux...

Chaque sous-critère sera noté de 0 à 10 en sachant que :

- 0 correspond à une offre insuffisante eu égard aux prescriptions définies aux cahiers des charges ou dans laquelle les éléments permettant le jugement de l'offre ne sont pas produits.
- 10 correspond à une offre apportant une réponse excellente par rapport aux exigences définies aux cahiers des charges et/ou par rapport aux autres offres.

Puis la note pour le critère « Valeur technique » sera obtenue selon la formule suivante :

Note = 10 x nombre de points du critère « Valeur technique » du candidat évalué / plus grand nombre de points obtenu pour le critère « Valeur technique ».

La note obtenue sur 10 sera ensuite pondérée.

8.2.3 - Analyse du Critère « Performances en matière de protection de l'environnement »

Le critère environnemental portera sur la gestion performante des déchets et la limitation des consommations de ressources.

Les candidats devront remettre, à l'appui de leur offre, le cadre de réponse environnemental spécifique au lot auquel ils répondent, contenu dans le présent dossier de consultation (1 pour l'offre de base et un par variante facultative proposée)

Ce critère sera noté de 0 à 10 en sachant que :

- 0 correspond à une offre insuffisante eu égard aux prescriptions définies aux cahiers des charges ou dans laquelle les éléments permettant le jugement de l'offre ne sont pas produits.
- 10 correspond à une offre apportant une réponse excellente par rapport aux exigences définies aux cahiers des charges et/ou par rapport aux autres offres.

Puis la note pour le critère « Performance environnementale » » sera obtenue selon la formule suivante :

Note = 10 x nombre de points du critère « Valeur technique » du candidat évalué / plus grand nombre de points obtenu pour le critère « Valeur technique ».

8.2.4 - Analyse du critère « Prix » :

Ce critère sera jugé à partir du « Prix global forfaitaire » tel qu'indiqué à l'acte d'engagement et selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (10 \times \text{Prix le plus bas recevable} / \text{Prix du candidat}).$$

La somme de ces résultats constitue la note finale utilisée pour le jugement des offres.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations techniques et/ou financières avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre économiquement avantageuse.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur l'ensemble de l'offre ou sur des éléments précis de l'offre (nature des prestations ; organisation de la prestation ; qualité ; prix, garanties de bonne exécution...) sans que puissent être modifiés l'objet du marché et/ou ses caractéristiques principales.

La négociation sera menée via le profil d'acheteur du maître d'ouvrage (AWS).

À la suite de l'analyse, le jugement donnera lieu à un classement des offres, par ordre décroissant des notes obtenues.

8.4 - Délivrance des attestations obligatoires pour l'attribution du marché

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

L'OPAC 36 impose la solution Aprox à chaque attributaire pour le dépôt des certificats et attestations mentionnées ci-dessus.

Cette plateforme en ligne simplifie les démarches administratives obligatoires ; elle est gratuite et permet d'y déposer régulièrement les attestations en toute sécurité. Les informations permettant de se connecter seront adressées à l'attributaire du marché.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention contre la fraude et à ce titre, du contrôle de conformité des IBAN, le titulaire complètera sur Aprox également et au plus tard 5 jours après la notification du marché, les coordonnées bancaires de l'établissement. Une nouvelle inscription toutefois, distincte de celle réalisée pour le dépôt des attestations fiscales et sociales est nécessaire.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.opac36.fr/les_marches_publics.html

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Limoges
2 Cours Bugeaud
87000 LIMOGES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Limoges
2 Cours Bugeaud
87000 LIMOGES

10 - Clauses complémentaires

L'OPAC 36 s'est associé à la société ClearBUS, Opérateur Postal Numérique (www.clearbus.fr), et a mis en place, dans le cadre de ses procédures d'achats, un service d'échange de courriers dématérialisés à valeur probante.

Ainsi, l'OPAC 36 pourra utiliser ce procédé pour échanger avec les candidats. Les échanges seront effectués à l'adresse électronique que les candidats indiqueront impérativement sur la lettre de candidature (ou DC1).

La marche à suivre pour relever le recommandé numérique : le guide correspondant est disponible sur le site web de l'OPAC 36 <http://www.opac36.fr/> rubrique « Je suis professionnel/Les Marchés publics ». Aucun investissement en matériel n'est à réaliser, l'utilisation d'un certificat de signature électronique n'est pas obligatoire, et le déplacement à la poste pour retirer le recommandé n'est plus nécessaire.